

Université de Genève
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1979

1979

RAPPORT DE GESTION DU RECTORAT

Le rapport présenté à l'occasion du Dies Academicus 1978 faisait état des difficultés rencontrées au cours de la procédure d'élection du recteur et des vice-recteurs de l'Université.

La période administrative 1977/1980 ayant débuté le 16 juillet 1977, ce n'est que le 22 février 1978 que le Rectorat fut enfin constitué au complet. A peine les quelques mois nécessaires à la mise au courant de ses membres s'étaient-ils écoulés que M. Dominique Föllmi, directeur de l'administration, acceptait, dès le 1^{er} octobre 1978, la charge de directeur administratif et financier du Département de l'instruction publique. C'est ici le lieu de lui réitérer l'expression tout à la fois de la gratitude de l'Université pour les différentes tâches qu'il a accomplies de façon particulièrement efficace et de nos vœux les plus sincères pour le complet succès de ses nouvelles activités.

En date du 28 mars 1979, le Conseil d'Etat a nommé M. Claude Bossy directeur de l'administration universitaire. C'est dire que durant plusieurs mois l'Université, et en tout premier lieu le Rectorat, ont été privés d'un collaborateur jouant un rôle fondamental et essentiel dans la marche de notre Maison. Cette longue absence, jointe aux difficultés rappelées ci-dessus, a compliqué la tâche du Rectorat et entravé sérieusement ses activités dès lors que les problèmes difficiles auxquels nous sommes confrontés semblent aller en se multipliant. L'action du Rectorat au cours de l'année écoulée ne saurait être jugée sans tenir compte de cette situation.

La brève période pendant laquelle le Rectorat a été au complet restera marquée par la préparation et la large diffusion du Programme du Rectorat 1978/1980. Moins ambitieux que le premier Programme publié en 1975, le deuxième s'attache essentiellement à actualiser les éléments du précédent document qui sont désormais dépassés, à en approfondir d'autres, à faire apparaître, aussi, des éléments nouveaux qui s'imposent aujourd'hui à l'attention du Rectorat. Dans les pages qui suivent, on trouvera des informations permettant, sur au moins quelques points, de pouvoir juger le chemin déjà parcouru depuis la publication du Programme.

Lorsque sera abordée une discussion générale sur la révision de la loi qui nous régit, il conviendra de prêter attention au problème précis du Programme du Rectorat. On peut, en effet, se demander s'il est suffisant que les autres organes de l'Université, qui portent avec le Rectorat, la responsabilité de l'activité et du développement universitaires, se «prononcent» sur un tel Programme. On pourrait souhaiter, en effet, que tous se sentent véritablement concernés par la réalisation des objectifs qu'il se propose. La responsabilité serait ainsi davantage co-partagée.

Quand bien même elles furent à notre goût trop largement tacites, les élections générales qui se sont déroulées à l'Université les 13 et 14 février 1979 méritent d'être rappelées en tête de ce rapport. Le corps professoral, celui des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, les étudiants, le personnel administratif et technique étaient, à cette occasion, conviés à désigner les membres du Conseil de l'Université, des Conseils de sept facultés et deux écoles ainsi que des Conseils de dix-neuf sections. Dans quatre cas seulement, il y a eu recours aux urnes, les élections étant tacites dans tous les autres. Il nous paraît opportun que, sans tarder, un groupe de travail constitué de délégués venant des quatre corps universitaires étudie les raisons tout à la fois d'un si grand nombre d'élections tacites, du refus de certains corps de se faire représenter dans quelques-uns des conseils, du taux modeste de participation aux élections non-tacites.

Relisant les numéros du Bulletin d'Information diffusés depuis la rédaction du précédent rapport de gestion, le chroniqueur ressent un grand embarras. Il naît de son souci d'éviter de redire ce que les lecteurs de ce Bulletin connaissent déjà et de l'obligation où il se trouve de faire un choix parmi tout ce qui mériterait d'être mentionné dans ce rapport. C'est ainsi que dans divers chapitres qui vont suivre, nous nous sommes efforcés de tenir compte des problèmes qui avaient été traités — et de ceux qui avaient été laissés dans l'ombre — dans nos précédents rapports.

Avant de clore ces quelques réflexions préliminaires, le Rectorat tient à rendre un nouvel hommage à la mémoire de deux recteurs de l'Université décédés au cours de cette année. M. Eugène Bujard, professeur d'histologie et d'embryologie systématiques, fut doyen de la Faculté de médecine en 1939/40, vice-recteur de l'Université de 1940 à 1942, recteur de 1942 à 1944 puis à nouveau de 1950 à 1952. Il nous a quittés le 23 novembre 1978 à l'âge de 95 ans.

Le professeur Antony Babel enseigne pendant de longues années l'économie sociale à la Faculté des sciences économiques et sociales. Doyen de cette faculté de 1930 à 1943, M. A. Babel devient vice-recteur de 1943 à 1944, puis, lui aussi, deux fois recteur, de 1944 à 1946 et de 1952 à 1954. Son décès est survenu le 6 février 1979 dans sa 91ème année.

Ils furent longtemps étroitement associés dans la direction de l'Université. Ce n'est pas sans une réelle émotion que nous leur rendons ce dernier hommage de profonde et vivante gratitude.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le Rectorat est assisté de commissions consultatives qui procèdent à l'étude des problèmes et préparent les décisions dans les domaines particuliers qui leur ont été confiés. Nous réitérons ici l'expression de notre très vive reconnaissance aux membres de toutes ces commissions. Grâce à leurs compétences et à leur dévouement, la tâche du Rectorat est sensiblement allégée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

La première séance a été ouverte à fin mai 1978, par le recteur J. Thorens, marquant ainsi la volonté d'ouverture du Rectorat vers la cité; cette commission compte, en effet, parmi ses membres, des personnalités appartenant aux milieux économiques et syndicaux.

Le budget constitua la principale préoccupation de la commission.

Budget 1978

Dans notre rapport pour le Dies 1978, nous annonçons déjà les réductions à notre projet de budget; elles furent suivies d'une «actualisation», c'est-à-dire de l'engagement que prenait l'Université d'économiser, sur les dépenses prévues pour les traitements, près de deux millions et demi. Ainsi étaient respectées — avec la souplesse indispensable à l'Université — les mesures édictées par le Conseil d'Etat qui imposait un délai de 6 mois pour le remplacement d'un poste vacant après qu'une enquête eut révélé la nécessité de le pourvoir.

Budget 1979

Ce projet a été préparé durant l'hiver 1977/1978, c'est-à-dire à une période où la commission était en veilleuse pour les raisons indiquées plus haut.

Malgré le soin apporté à cette préparation par M. D. Föllmi et M. J. Posternak, le budget étant fort modeste dans sa progression pour tenir compte de la situation financière de l'Etat, le Conseil d'Etat, en été 1978, a ramené ce budget au niveau de celui de 1978. Cette succession de réductions budgétaires crée une situation d'autant plus préoccupante pour l'Université qu'elle coïncide avec une augmentation de ses charges, due en particulier à la croissance rapide du nombre de ses étudiants.

Autres activités de la commission

Parmi les tâches que le règlement de l'Université confie à la commission figure le contrôle de gestion. C'est pourquoi le projet d'analyse de gestion élaboré par le Rectorat a fait l'objet d'un examen attentif. Etant donné l'importance de ce projet destiné à assurer l'utilisation optimale des ressources mises à la disposition de l'Université, le Rectorat a jugé utile d'adjoindre à la commission, comme nouveau membre, M. G. Modoux, professeur de contrôle de gestion à l'Université.

Problèmes financiers à court terme

Conformément à son mandat, la commission examine régulièrement des demandes d'aides momentanées qui lui sont adressées de divers secteurs de l'Université. Grâce aux fonds dont elle dispose, elle parvient à débloquer certaines situations, ceci en dépit des crédits stabilisés qui sont les siens.

Fonds universitaires et Fonds général de l'Université

A la Commission administrative incombe aussi la tâche de surveiller la gestion de la fortune immobilière de l'Université, les fonds universitaires et le Fonds général. Son activité a été facilitée par le fait qu'un de ses membres, le professeur Ch.-A. Junod, a accepté la présidence du Conseil et du Bureau du Fonds général. Il est assisté de M. Guy Demole qui en est le trésorier. A tous deux, le Rectorat exprime sa vive gratitude.

Dans la dernière brochure du Dies, il était fait largement état de la restructuration de l'administration centrale que M. D. Föllmi, directeur de l'administration, avait mis en place avant sa nomination au Département de l'instruction publique. La période de rodage de cette restructuration exige un certain temps. La Commission administrative, qui est aussi chargée de l'étude des problèmes d'organisation, sera tenue au courant de l'évolution des problèmes rencontrés dans ce domaine.

Depuis la création de la Commission de développement qui détermine les priorités budgétaires à moyen terme de l'Université, la Commission administrative a vu son rôle, dans l'établissement du budget, diminuer d'importance. C'est pourquoi, celle-ci se préoccupe actuellement de redéfinir ses buts et ses tâches dans le cadre de cette situation nouvelle.

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ET DE PLANIFICATION

La commission reconstituée en mai 1978 a inscrit au programme de ses travaux: l'examen de la situation après le refus de la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la recherche en votation populaire et la mise en route du nouveau Plan quadriennal 1980/1984. En ce qui concerne le premier point, la Commission était d'avis que ce refus — tout en ayant des effets négatifs sur les perspectives financières à moyen terme — renforçait la nécessité de disposer d'un instrument de planification local. Au moment où elle devra absorber, en 1984, le gros de la vague démographique, il apparaît, en effet, indispensable que l'Université dispose d'une planification dégageant les priorités générales et les moyens pour faire face aux éventuels goulets d'étranglement.

La période considérée a également vu se réaliser les dernières étapes du deuxième plan de développement 1977/1980 a travers la consultation budgétaire 1980. Le Service de développement continue l'analyse des écarts et procède au bilan des réalisations qualitatives et quantitatives du deuxième Plan quadriennal. On peut d'ores et déjà affirmer que les restrictions budgétaires accompagnées d'une croissance du nombre d'étudiants plus forte que prévue, particulièrement dans certaines facultés de sciences humaines, ont passablement diminué la marge de manœuvre pour la réalisation des objectifs du plan. On estime, ainsi, que la moitié environ des projets prévus ont dû de ce fait être reportés ou abandonnés.

Mise en route du nouveau Plan quadriennal 1980/1984

La Commission de développement a commencé ses travaux par un examen critique de la méthodologie adoptée pour le second plan. Elle a encouragé la création au sein des facultés de commissions de développement qui seront des interlocuteurs privilégiés lors de l'élaboration des nouveaux programmes de développement. Les facultés et écoles, l'administration centrale ainsi que les autres commissions consultatives du Rectorat sont chargées de fournir leurs propositions de programme de développement qui seront examinées durant l'été 1979.

Le service prépare actuellement les prévisions du nombre d'étudiants pour 1985. Il collabore aux consultations budgétaires en fournissant à la Commission de développement et à la Commission administrative les renseignements concernant le cadre et les options prévues par le plan. Il assure une liaison avec la Commission de l'enseignement et le groupe de travail «Education permanente» ainsi qu'avec le groupe d'études sur les débouchés en vue de l'élaboration des éléments qualitatifs du plan.

Parmi les autres tâches et études menées par le Service de planification et de développement citons notamment:

la collaboration à l'enquête de l'Association pour la recherche sur l'environnement; l'étude de propositions concernant la publication et la diffusion des thèses de doctorat.

COMMISSION SOCIALE

Au printemps 1978, la Commission sociale, partiellement renouvelée, s'est mise à l'ouvrage. Son premier souci a été de charger un groupe de travail paritaire, formé de membres de la commission et de collaborateurs des Services sociaux et culturels de reprendre le problème de la transformation du Service social et de celui de l'accueil des étudiants d'outre-mer en un Centre d'information sociale universitaire (CISU).

Ce groupe a présenté, en automne 1978, un rapport que la commission a étudié attentivement, modifié et adopté. Il sera incessamment transmis au Rectorat.

Service social et service d'accueil des étudiants d'outre-mer

Grâce aux efforts d'une nouvelle collaboratrice, l'accent a été porté sur la documentation. Le travail a consisté à rassembler, à trier, à compléter et à présenter sous forme accessible aux étudiants toute une information sociale qui existait déjà en partie, mais à laquelle seules les assistantes sociales avaient accès. Maintenant, les étudiants commencent à connaître l'existence de ces documents qu'ils viennent consulter.

Service des activités culturelles

Les séances du Ciné-Club entre 12 h et 14 h, instaurées à titre d'essai à fin 1977, ont été maintenues en 1978 étant donné leur succès. Les trois cycles consacrés aux jeunes cinéastes italiens, au western et à Losey et Capra ont été très appréciés par les adhérents du Ciné-Club.

Le chœur universitaire a donné trois concerts, deux consacrés à la «Messe in tempore belli» de Joseph Haydn et le troisième à une œuvre de Mendelssohn «Die erste Walpurgisnacht» et aux «Ruines d'Athènes», de Beethoven. Ces trois concerts ont été dirigés par M. Chen Liang sheng.

Un groupe de travail, animé par M. Francis Reusser, a mis sur pied un cours de cinéma plus technique et plus structuré que celui des années précédentes. Certains étudiants l'ayant suivi seront formés comme moniteurs et pourront ensuite assurer l'enseignement de base pour les nouveaux participants.

Deux expositions ont été organisées, dans le hall d'Uni II, par un groupe d'étudiants en histoire de l'art, l'une consacrée au graphiste Clément Moreau et l'autre au photographe Hans Staub.

Le nombre des étudiants participant aux différentes activités culturelles a considérablement augmenté de même que le nombre de manifestations organisées. Cela pose actuellement de gros problèmes, compte tenu du fait que le personnel de ce service est trop restreint.

Service des sports

Il est fort regrettable qu'il faille une fois de plus déplorer ici que le projet de construction de terrains couverts bien équipés n'ait pas avancé. De ce fait, les difficultés rencontrées par les maîtres de sports depuis plusieurs années continuent à augmenter. Il faut les féliciter ici d'arriver, malgré l'insuffisance de leur équipement, à donner satisfaction à de nombreux membres de la communauté universitaire.

Service des logements et restaurants universitaires

Ce service a été réorganisé le printemps dernier et le nouveau responsable a été chargé des problèmes liés à la gestion des restaurants et cafétérias universitaires en plus de ceux du logement.

Le 1^{er} octobre 1978 a été inauguré le nouveau restaurant de Sciences II. La gestion de cette nouvelle unité a été liée à celle du restaurant universitaire de la rue Hugo-de-Senger. En effet, les repas sont préparés dans la cuisine traditionnelle de ce dernier et régénérés dans celle du restaurant de Sciences II.

Bureau de placement

Les difficultés générales observées sur le marché du travail se sont manifestées au cours de l'année 1978 par une baisse du niveau des offres d'emploi (—125) des entreprises et des particuliers, alors qu'une proportion importante d'étudiants suisses — qui jusqu'ici trouvaient des emplois par relations personnelles — sont devenus demandeurs d'emplois régulièrement inscrits au Bureau de placement. Ceux-ci ont augmenté par rapport à l'an dernier (+638). Il devient donc de plus en plus difficile de donner satisfaction à tous les étudiants qui cherchent un travail à côté de leurs études.

Groupe de travail

Le sondage effectué en juin 1977 auprès des étudiants et portant sur le mode de financement des études et l'importance de travail rémunéré a été refait en 1978. Les réponses ont été plus nombreuses la seconde fois et leur dépouillement touche à sa fin; il reste à élaborer une synthèse des résultats.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

Reconstituée en mars 1978, la Commission de l'enseignement a repris ses travaux. Elle bénéficie du concours de M. Bertrand Schwartz, professeur invité. Elle a fait appel, occasionnellement, à des personnes extérieures à l'Université de Genève.

Mandats et objectifs

Le mandat de la commission arrivant à échéance en juillet 1980, elle s'est fixé des objectifs relativement limités:

- s'informer sur les principaux problèmes rencontrés par les facultés et écoles dans l'organisation des études;
- se mettre au courant d'innovations en matière didactique introduites par d'autres universités suisses ou étrangères;
- discerner les problèmes qui concernent l'ensemble de l'Université dans le domaine de l'enseignement et des méthodes pédagogiques;
- informer le Rectorat et, le cas échéant, formuler des propositions et des recommandations.

Travaux en séances plénières

La commission a choisi un thème-cadre pour ses travaux: étudier comment les moyens d'enseignement dont l'Université dispose peuvent être utilisés de manière optimale.

Dans la phase préparatoire de cette étude, plusieurs enseignants ont fourni des informations sur des problèmes posés par l'enseignement dans leur faculté. D'autre part, des exposés ont été donnés, notamment sur les innovations pédagogiques (approches théoriques et méthodologiques) et sur la «gestion du temps» dans l'enseignement.

Les neuf séances tenues de juin 1978 à mars 1979 ont permis de dresser un premier inventaire de sujets se prêtant à une recherche. La commission s'est en effet prononcée en faveur de la méthode de travail consistant à confier à ses membres certaines recherches sur lesquelles ils rapportent aux séances plénières. Le premier dossier choisi est celui de l'enseignement à de grands groupes, comprenant plus de cent étudiants. Il concerne surtout la première année d'études et il est lié à l'accueil des nouveaux étudiants.

Enseignement secondaire

Le directeur général de l'enseignement secondaire, M. P. Dubois, membre de la commission, a présenté un exposé sur l'enseignement secondaire, ses objectifs et ses problèmes. La commission est tenue au courant des travaux du groupe d'information Université — enseignement secondaire.

Collaboration avec le groupe de travail «Education permanente»

Le lien est assuré par la participation des deux présidents aux travaux de la commission et du groupe ainsi que par un échange des procès-verbaux.

La Commission de l'enseignement a été informée par M. B. Ducret, président du groupe «Education permanente», des problèmes auxquels le groupe est confronté. L'accent a été mis sur l'historique des travaux, la clarification de la doctrine, l'évaluation de la demande et les projets de recherche en cours. De son côté, M. J. Posternak, président de la Commission de l'enseignement, a renseigné le groupe «Education permanente» sur les activités de la Commission de l'enseignement, son programme de travaux et de recherche.

Les activités de la commission et du groupe sont complémentaires et le resserrement de leur collaboration est envisagé.

Les conseillers aux études

La commission a chargé son président de prendre contact avec les conseillers aux études.

Deux réunions ont été organisées. La première a été centrée sur deux thèmes liés au projet de recherche de la commission:

1. Comment les conseillers aux études voient-ils les problèmes qui se posent aux étudiants de première année?
2. Les méthodes de travail des étudiants.

La seconde a été consacrée au statut des conseillers aux études.

Ces réunions sont une innovation; elles permettent de mieux saisir le rôle du conseiller aux études dans le processus de l'enseignement.

COMMISSION DE RECHERCHE

La Commission de recherche est composée de 9 membres représentant chaque faculté (2 pour la médecine; 2 pour les sciences). Elle a pour mission de donner son avis sur trois types de requêtes adressées au Fonds national:

1. les demandes de subsides et les demandes de subsides de publication;
2. les demandes de bourses «chercheurs avancés»;
3. les demandes de bourses de relève «chercheurs débutants».

La commission prend des décisions concernant l'octroi des bourses de relève; quant aux bourses de «chercheurs avancés», elle donne au Fonds national un préavis sur les candidatures; enfin, pour les demandes de subsides, le rôle de la commission se limite à fournir une information sur les moyens dont disposent les requérants mais elle ne se prononce pas sur la valeur de la requête.

En 1978, la commission de recherche a tenu cinq séances. Elle a enregistré 105 demandes de subsides, 22 demandes de bourse «chercheurs avancés»; sur les 41 dossiers examinés pour la catégorie «chercheurs débutants», elle a été en mesure d'accorder 22 bourses de relève.

Au cours de ses séances, la Commission de recherche a reçu le recteur J. Thorens et le vice-recteur J.-M. Chappuis. Cette rencontre a permis aux membres du Rectorat et de la Commission de la recherche d'aborder certains problèmes concernant la recherche à l'Université, le rôle de la commission dans les relations avec le Fonds national et sa contribution à la coordination des recherches. La réflexion sur ces thèmes sera poursuivie.

Selon une enquête effectuée par le Fonds national auprès des boursiers (débutants et avancés) des années 1969 à 1974, on peut constater que l'effort entrepris par le Fonds national entre 1969 et 1974 en matière d'encouragement de la relève a été couronné de succès; il convient de souligner notamment que les buts scientifiques poursuivis par les boursiers ont été en général atteints et que plus de la moitié des bénéficiaires de bourse ont trouvé du travail dans la recherche ou dans l'enseignement. Une nouvelle enquête est annoncée; elle concernera les boursiers des années 1975 à 1980.

COMMISSION DES BATIMENTS

La Commission des bâtiments, au rythme de ses séances, a tendu ses efforts vers deux buts: la planification à long terme, la réalisation des programmes à moyen terme. Les aménagements de locaux à court terme ont été, comme par le passé, suivis attentivement en fonction des deux préoccupations précitées.

Planification à long terme

Elle a été caractérisée par une décision importante du Conseil d'Etat attendue par l'Université avec un vif intérêt et accueillie avec une extrême satisfaction.

Il s'agissait en fait de décider si le développement de l'Université se ferait selon les pôles retenus en 1972:

- Evaux pour les sciences;
- Champel pour la médecine;
- Bastions et Vessy pour les sciences humaines

ou s'il aurait lieu dans le seul tissu urbain de la ville de Genève, comme le proposait le plan directeur universitaire de 1977.

Les autorités cantonales ont fait leurs conclusions principales de ce dernier document, arrêtant les effectifs à 10'000 étudiants et prévoyant le «développement de l'Université en trois complexes, selon la répartition suivante:

1. Sciences humaines et locaux communs: aux Bastions et sur le terrain de l'actuel Palais des expositions;
2. Sciences exactes: au bord de l'Arve;
3. Médecine: à Champel».

Par la construction en cours du Centre médical universitaire (CMU) au nord de l'hôpital cantonal, le problème du développement de la Faculté de médecine peut être considéré comme résolu.

Pour les sciences humaines et les locaux communs 2 ha ont été réservés sur le terrain du Palais des expositions, ce qui permettra la construction de 50 000 m² bruts de plancher.

Pour les sciences exactes, l'acquisition de terrains sur la rive gauche de l'Arve, à proximité des bâtiments universitaires déjà construits sur la rive droite, devrait permettre les extensions nécessaires tout en évitant une dispersion préjudiciable à l'enseignement.

Dès ces décisions connues, la Commission des bâtiments et la division de planification ont mis au point les documents nécessaires à l'ouverture de la phase des études de projets de constructions attendus par les facultés et écoles des sciences humaines et les autorités universitaires.

Programme à moyen terme

Centre médical universitaire (CMU)

A la suite d'une adaptation du planning des constructions des différentes étapes du CMU à l'état de chantier et des possibilités financières d'août 1978, la Section de médecine fondamentale commencera son transfert du bord de l'Arve à Champel en été 1980 et non au cours de la présente année déjà, comme prévu initialement.

Le Grand Conseil a voté le crédit de construction de l'étape 3 C au cours de l'automne 1978 et celui de l'étape 4 D au printemps 1979.

Sciences III

Les étapes 6 à 9 de Sciences II ont été définitivement baptisées Sciences III et réservées au regroupement et au développement de la Section de biologie.

Un crédit d'étude pour la mise au point du projet de construction a été voté par le Grand Conseil.

Arare

Le Conseil d'Etat a donné son accord à l'achat d'un bâtiment qui pourra abriter les gros animaux nécessaires à la recherche médicale.

Réalisations à court terme

Pour l'année académique 1978/1979, le Bureau des bâtiments a disposé d'un crédit de fr. 650'000.— pour l'aménagement des locaux universitaires. Ces moyens, stabilisés depuis deux ans, ont permis notamment les réalisations suivantes:

Zone Bastions

- *Ecole de chimie*: aménagement de locaux pour le Département de l'histoire de l'art et de la musicologie;
Extension de la bibliothèque de la Faculté de médecine;
- *Uni I*: agrandissement des surfaces du centre audio-visuel;
- *Uni II*: réaménagement des locaux de l'administration centrale;
- *Aile Jura*: installation d'un computer graphics, pour la Faculté des sciences, et d'un terminal d'enseignement pour la Faculté des sciences économiques et sociales;
- *Augustins*: création de trois salles d'interprétation simultanée, d'un studio d'enregistrement et d'un laboratoire de langues.

Bord de l'Arve

- *Sciences II*: transformation du laboratoire de chimie technique en deux laboratoires conventionnels;
aménagement d'un laboratoire isotopique.
- *Ecole de physique*: agrandissement de la bibliothèque.

Malagnou

- *Station de botanique expérimentale*: création d'une animalerie.

Divers

- *Pathologie clinique*: installation d'une unité de cryodécapage;
- *Sports universitaires*: réfection des terrains de tennis.

Grâce à ces travaux, l'Université peut, année après année, adapter son développement aux perspectives des réalisations à moyen et à long termes.

Que les autorités législatives et exécutives du canton trouvent ici l'expression de la vive reconnaissance du Rectorat pour leur attentive compréhension des problèmes posés par le développement de l'Université et les décisions prises à ce sujet.

COMMISSION DE L'INFORMATIQUE

La Commission de l'informatique a pour tâche principale de préparer, à l'intention du Rectorat, la politique de l'Université en matière informatique.

Dans ce contexte, il lui appartient notamment

- d'approuver les projets informatiques des différentes unités de l'Université;
- d'assurer la liaison avec la commission interdépartementale de l'informatique (CIDI);
- d'obtenir de celle-ci les moyens financiers nécessaires à la marche du centre de calcul;
- de veiller à la bonne gestion de ce dernier.

Durant l'année passée, une des préoccupations majeures de la commission a porté sur l'avenir du centre de calcul. Le résultat des réflexions et études sur ce sujet est présenté dans un rapport, paru en juillet 1978 sous le titre: « Quel avenir pour le centre de calcul de l'Université? » Ce rapport fait état du rôle important que joue le centre pour la communauté universitaire, tant pour l'enseignement et la formation de spécialistes en informatique, que pour les services à rendre à de

nombreux groupes de chercheurs et comme support pour le travail de l'informatique administrative. Le rapport fait apparaître des signes alarmants quant aux moyens qui sont à disposition du centre pour accomplir ses tâches. Un plan d'action est proposé visant à accroître le personnel, les locaux et les ressources informatiques.

Par le biais des sujets concrets traités par la commission, deux préoccupations particulières se sont manifestées:

- Dans un centre de calcul de cette envergure, il faut mettre en valeur les moyens informatiques par un encadrement adéquat des utilisateurs, par un service de conseils et par la mise à disposition d'une bibliothèque de programmes; si de tels moyens n'existent pas, les utilisateurs risquent de perdre leur temps en travaillant de manière inefficace et risquent de gaspiller un précieux temps de calcul. Or ce genre de prestations ne peut être fourni avec l'effectif du personnel actuel.
- Les utilisateurs et le personnel du centre ont besoin de places de travail. Les locaux du centre sont insuffisants, les conditions de travail ne permettent pas une pleine efficacité des personnes utilisant l'ordinateur et les solutions de dépannage, telle l'installation d'équipement délicat et coûteux dans les couloirs du bâtiment, se révèlent peu satisfaisantes.

Sur le plan des équipements, la commission a entrepris l'étude d'une augmentation de la puissance de calcul de l'ordinateur installé au centre et du nombre de terminaux interactifs au service des utilisateurs. Elle a mandaté un groupe d'évaluation pour étudier les propositions faites par la maison Univac pour le remplacement du processeur central.

La commission vient de saisir le Rectorat de propositions concrètes relatives tant à de nouvelles acquisitions qu'à l'aménagement des locaux du centre.

L'utilisation de l'UNIVAC-1108 a atteint le plafond imposé par les limites des performances de la machine et, par conséquent, n'a pas augmenté depuis l'année dernière. La forte sollicitation de la machine pendant les heures de pointe a rendu nécessaire l'installation de deux unités de disques supplémentaires, destinées à raccourcir les temps d'attente. Aussi la répartition entre les différents groupes n'a subi que de petites variations: les 26 groupes de la Faculté des sciences et l'administration de l'Université utilisent chacun environ un tiers du temps de la machine. La Faculté des sciences économiques et sociales, avec les 9 groupes, et le centre universitaire d'informatique représentent chacun un taux d'environ 7%. Le reste du temps utilisé se répartit entre 36 groupes, provenant essentiellement des sciences humaines, dont aucun ne dépasse 2% des ressources à disposition.

L'installation du terminal graphique de la Faculté des sciences a donné l'occasion de faire une démonstration fort encourageante des services que pourrait — et devrait — rendre le centre. En fait, pendant une période relativement courte, le centre a collaboré à la mise en route de cet équipement et, par la compétence de son personnel, a largement contribué au bon déroulement de cette opération difficile, évitant ainsi l'engagement de spécialistes informatiques supplémentaires. Une action identique est envisagée pour l'installation de l'équipement commandé par la Faculté des sciences économiques et sociales. Dans l'état actuel des choses, ce genre d'opération n'est possible qu'en négligeant encore davantage les services à rendre aux utilisateurs du centre de calcul proprement dit et renforce les arguments avancés dans le rapport de la commission.

Comme par le passé, le Centre universitaire d'informatique s'occupe de la gestion administrative de l'Institut pour les études sémantiques et cognitives, en vertu d'une convention signée le 13 octobre 1975 et qui vient à échéance cette année.

En plus de ses travaux fondamentaux en sémantique et en intelligence artificielle, cet institut s'est vu confier un rôle important dans l'étude des projets de traduction automatique que les communautés européennes désirent entreprendre. Il faut espérer que la convention pourra être reconduite et que l'Institut pourra encore bénéficier longtemps de l'appui de son fondateur, M. Angelo Dalle Molle.

COMMISSION DES BIBLIOTHÈQUES

La Commission de coordination des bibliothèques universitaires est une commission consultative du Rectorat. Son rôle est de:

- définir les concepts applicables pour le développement des bibliothèques universitaires;
- proposer des solutions d'intérêt général, propres à faciliter le fonctionnement et la gestion des bibliothèques.

Depuis un an, la commission a intensifié son activité et tout particulièrement durant ces derniers mois en abordant une nouvelle phase des travaux.

Disposant des derniers résultats de l'enquête effectuée par le Service de développement, qui portent sur les besoins des bibliothèques de facultés, la commission s'est fixé l'objectif de mettre en œuvre la réalisation des projets susceptibles de répondre au mieux aux souhaits exprimés.

Elle entreprendra aussi toutes les démarches visant une meilleure coordination de nos moyens. Toutefois, il convient de relever que les moyens extrêmement réduits dont pourrait bénéficier l'Université limiteront dans une large mesure l'importance de ces réalisations et la rapidité de leur exécution.

Conception d'une politique globale de développement

Dans ce cadre, la commission a élaboré un certain nombre de recommandations à l'intention des autorités universitaires. Le Rectorat estime, en effet, qu'il est urgent d'arrêter les lignes d'une politique globale pour le développement de nos bibliothèques universitaires.

L'évolution extrêmement rapide des techniques en usage dans les très grandes bibliothèques automatisées nous impose de prévoir une introduction progressive de ces applications. Toutefois, il importe de veiller au respect de règles communes autorisant la réalisation ultérieure de réseaux d'intercommunications sur lesquels repose l'avenir des bibliothèques universitaires.

Infrastructure des bibliothèques universitaires

La plupart des bibliothèques connaissent de graves problèmes d'espace. Ne pouvant répondre aux demandes d'extension des surfaces allouées, une priorité doit être donnée pour aménager de nouvelles places de lecture. La commission est chargée de proposer des solutions pour tenter de compenser le manque de capacité des bibliothèques qui ne peuvent plus maîtriser la masse croissante des ouvrages dont elles font l'acquisition. De ce fait, une sélection sévère s'impose: elle portera sur les anciens ouvrages qui seront retirés des rayons. L'importance de ces documents ne pouvant être négligée, leur accessibilité doit être absolument maintenue et préservée. Seul un système de compactus centralisé (actuellement à l'étude) permettra de limiter les conséquences d'une telle sélection.

Répertoire des bibliothèques universitaires et catalogue collectif

La commission a proposé la réalisation d'un répertoire des bibliothèques universitaires. Ce document indispensable devrait regrouper les informations de base permettant de localiser chaque bibliothèque. Il conviendrait de lui adjoindre un complément très utile concernant les bibliothèques genevoises, entrant dans le circuit d'informations, présentant le plus grand intérêt pour l'Université.

Au niveau des priorités, la commission a recommandé la réalisation d'un catalogue collectif des périodiques dont elle assurera la conception. Ce projet devrait couvrir progressivement l'ensemble de nos grandes bibliothèques et permettre la mise en valeur de collections de premier plan. Il est indéniable qu'une meilleure information concernant les périodiques autorisera leur exploitation la plus étendue. Par ailleurs, tous les efforts pour réunir des collections complètes pourront faire l'objet d'une répartition entre bibliothèques ce qui facilitera cette tâche indispensable.

L'importance des budgets alloués pour l'acquisition et le renouvellement des abonnements de périodiques, d'un coût très élevé, place ce projet en priorité. La commission a donc suivi très attentivement le projet-pilote que la bibliothèque de la Faculté de médecine réalise dans le cadre des périodiques bio-médicaux genevois. Cette application devrait connaître une extension régulière et couvrir, à sa conclusion, environ 40 bibliothèques.

Formation professionnelle et normes internationales

Les exigences en matière de bibliothéconomie ont rapidement évolué et les principes en usage dans certaines bibliothèques se heurtent dans quelques cas aux normes internationales qui se sont imposées. Sur ce point, un effort considérable doit être entrepris pour uniformiser des principes de cotation autorisant une circulation des informations. Avec l'introduction inévitable des moyens automatisés, on constate l'importance du rôle assuré par un personnel de plus en plus qualifié. La commission se préoccupe de redéfinir les différentes catégories du personnel des bibliothèques et étudie la mise en place de structures de formation et de perfectionnement du personnel. Ce travail est fait en collaboration avec les offices du personnel de l'Etat et de l'Université de Genève, le groupement professionnel des bibliothécaires de l'Université et l'Ecole des bibliothécaires de Genève.

Actions concertées et collaboration

La composition de la commission a été conçue de façon à s'assurer la collaboration de personnes très compétentes, représentatives des organes de facultés responsables des bibliothèques, des professionnels de la bibliothéconomie et de spécialistes de l'informatique appliquée aux bibliothèques, ainsi que des représentants des étudiants utilisateurs. Des personnes extérieures à l'Université ont été sollicitées en raison de leur grande expérience dans ce domaine. Par ailleurs, la commission s'est dotée d'un appui logistique permanent assuré par le Service des projets nouveaux, de l'administration centrale, avec la collaboration des bibliothécaires des facultés dont le groupement professionnel est très actif.

COMMISSION DE SÉCURITÉ ET DE RADIOPROTECTION

Après un peu plus d'une année d'existence, la Commission de sécurité et de radioprotection est devenue un rouage indispensable pour la mise en application des consignes de sécurité.

Cette commission a porté toute son attention sur des problèmes urgents de sécurité tels que contrôles médicaux, traitement des déchets radioactifs et des toxiques. Le Service de sécurité est désormais en mesure de résoudre des problèmes difficiles car il est appuyé par la commission et, si besoin est, par le Rectorat. Il est assuré d'une plus grande efficacité et d'une meilleure protection juridique.

La commission compte maintenant un représentant du personnel administratif et technique, ce qui porté à 11 le nombre de ses membres.

Travaux de la commission

Un schéma de structure des différentes instances — universitaires et extra-universitaires — responsables de la sécurité a été élaboré. Il a permis de définir clairement les relations entre le Service fédéral d'hygiène publique, l'Institut d'hygiène (cantonal), le médecin-conseil de l'Etat et les divers services de l'Université en matière de sécurité.

Du point de vue pratique, le contrôle médical des personnes professionnellement exposées aux radiations ionisantes est devenu effectif grâce au concours du service cantonal de contrôle des irradiations et du médecin-conseil de l'Etat. Dans une deuxième phase, le contrôle des personnes manipulant des produits toxiques est également à l'étude.

Le problème de l'utilisation de substances radioactives à des fins scientifiques retient actuellement toute l'attention de la commission. Deux aspects sont étudiés:

1. Surveillance accrue des conditions de travail des chercheurs: en particulier, adaptation des locaux aux exigences du Service fédéral d'hygiène publique (ordonnance fédérale), mise en ordre des autorisations de travail et création de deux centrales d'achats des substances radioactives servant en même temps d'organe de contrôle (le Pavillon des isotopes pour la faculté des sciences, la Division de médecine nucléaire pour la faculté de médecine).
2. Elaboration d'un règlement dans le cadre duquel seront envisagés les traitements des déchets radioactifs et toxiques, en collaboration avec la « Division de l'assainissement et des exploitations » des Travaux publics. La mise en service des nouvelles installations des Cheneviers devrait coïncider avec la mise en application de notre règlement.

COMMISSION AUDIO-VISUELLE

L'augmentation croissante de l'utilisation des moyens audio-visuels a amené le Rectorat à créer, en juin 1978, une Commission audio-visuelle chargée d'assurer l'orientation générale, le développement et la coordination des moyens audio-visuels de manière adéquate pour l'ensemble de l'Université. Elle assure une politique d'achat cohérente.

Cette commission s'est attachée, dans un premier temps, à trouver des solutions au problème posé par l'équipement audio-visuel du nouveau bâtiment Sciences II, 5ème étape.

Elle s'est également préoccupée de la réorganisation du secteur audio-visuel de la zone « Bastions » en recherchant des solutions pratiques immédiatement réalisables dès la rentrée académique 1978/79.

Dans ce but, et en accord avec les facultés concernées, elle a proposé le renforcement des structures existantes depuis 1973 de l'AUVI, par la mise en commun des ressources des différents secteurs de la zone « Bastions » travaillant dans le

domaine de l'audio-visuel. Elle suit aussi avec attention le développement du projet d'équipement du nouveau Centre médical universitaires. La commission étudie également diverses modalités d'application d'une convention passée en 1978 entre le Rectorat et le Conservatoire de musique de Genève en vue de la création d'une « musicothèque ».

ACTIVITÉS DIVERSES

Le présent rapport a déjà largement dépassé les limites que nous avons envisagées. Nous ne devons pas le regretter dans la mesure où nous souhaitons, à partir de quelques réalisations concrètes, aider nos lecteurs à mieux comprendre l'ampleur et la complexité des problèmes qui se posent à l'Université qui, avec les instituts qui lui sont rattachés, compte actuellement 4628 étudiants et 4284 étudiantes.

Nous pensons utile de mentionner encore ici quelques problèmes qui ont retenu de façon toute particulière l'attention du Rectorat au cours de cette année. Dans certains cas, le lecteur pourra se rendre compte du chemin parcouru depuis le dernier rapport. Dans d'autres, il prendra connaissance de projets nouveaux.

COOPÉRATION UNIVERSITÉ — INDUSTRIE

L'Université souhaite fournir sa contribution aux efforts entrepris pour soutenir l'innovation et la créativité dans notre économie et, en particulier, dans l'industrie régionale.

Situation

Dans un certain nombre de domaines, l'Université, d'une part, et l'industrie, comme par ailleurs certaines collectivités publiques, d'autre part, ont des préoccupations parallèles mais s'ignorent parfaitement. Il y a donc un intérêt évident pour chacun à ce que les intéressés soient mis en relation; l'industrie pourrait bénéficier d'un certain nombre d'informations, de résultats de recherches en cours ou d'appareillage existant, de « software » programme informatique; l'Université, elle, apprendrait à mieux connaître les préoccupations et les conditions de travail de l'industrie, tout en rendant service à cette dernière, ce qui, sur le plan de la politique universitaire, n'est pas un élément négligeable.

La conjoncture actuelle est particulièrement favorable à ce type de réflexion dans la mesure où les difficultés économiques et les difficultés financières peuvent inciter les uns et les autres à remettre en question certaines positions acquises. Les liaisons à créer concernent l'ensemble de l'industrie mais plus particulièrement la petite et la moyenne industries, moins à même que la grande industrie de régler les problèmes de recherche.

Organisation

Dans ce but, l'Université a mis sur pied une organisation qui est fondée momentanément sur le volontariat de quelques professeurs et assistants préoccupés et intéressés à combler les lacunes décrites plus haut et qui se sont déclarés prêts, en ce qui concerne leur secteur, à assurer la liaison avec l'industrie. Les intéressés connaissent suffisamment les besoins de l'industrie et des collectivités publiques pour signaler à ces dernières les secteurs de l'Université auxquels elles doivent s'adresser.

En collaboration avec le Département de l'économie publique, il a été établi de nouvelles bases pour une relation directe Université/Industrie. L'Université a

désigné M. A. Jacquemet, chef du Service des «projets nouveaux» avec pour mission de recevoir les demandes de collaboration des industriels et d'établir pour eux les contacts adéquats au sein de l'Université avec la collaboration des professeurs du petit groupe décrit ci-dessus. Il assure également la permanence du service ainsi que la responsabilité administrative de la liaison entre l'industrie et le corps enseignant pour ce problème particulier. De leurs côtés, l'Union des industriels de la métallurgie et l'Union des petites et moyennes industries de la métallurgie ont désigné, à leurs niveaux respectifs, des représentants chargés des liaisons.

Cadre général de l'activité

Le cadre de cette activité devrait être le suivant:

- Volonté de modifier l'état d'esprit par l'exemple; les premiers contacts entre l'Université et l'industrie (ou les collectivités publiques) devraient être suffisamment convaincants pour augmenter le nombre de participants au système;
- Dans l'amélioration de la situation actuelle de l'économie genevoise, la responsabilité de l'Université doit être envisagée; les membres de l'Université doivent considérer comme un devoir envers la collectivité d'accepter de donner un conseil, d'autoriser l'utilisation momentanée d'un appareil non utilisé, de faire une mesure ou un calcul aisé pour eux mais difficile pour les non-spécialisés;
- La liaison ne doit pas forcément avoir lieu entre les directeurs et professeurs. Ce sont souvent les collaborateurs des uns ou des autres, les assistants, les techniciens qui sont le mieux à même de régler les problèmes.

Financement des travaux exécutés par l'Université

Préalablement à tout contact particulier, le problème financier doit être réglé. Il s'agit de ne pas s'engager dans des démarches sans que les uns et les autres soient au clair sur leurs incidences financières. En principe, aucun type de contact ne devrait engendrer des dépenses nouvelles pour l'Université.

Un très grand nombre de demandes de service sont extrêmement brèves (demandes de renseignements, etc.) et donc assurées gratuitement. Dès qu'il s'agit d'une tâche d'une ampleur plus grande, l'Université doit couvrir ses frais tout en ne tirant aucun bénéfice de ces prestations. Le coût devra être établi le plus tôt possible par la subdivision de l'Université compétente.

La disponibilité des chercheurs universitaires ne doit, par ailleurs, pas être surestimée; ils peuvent difficilement accepter un travail pour l'industrie qui ne soit pas en rapport avec leurs recherches. Il faut également veiller à ce que la participation financière de l'industrie bénéficie directement à l'Université et non pas au budget de l'Etat.

Seule une telle affectation est de nature à inciter les services universitaires à collaborer avec l'industrie. Il semble que des exceptions aux principes budgétaires puissent être envisagés dans le cadre des engagements pris par le Conseil d'Etat envers l'Université, engagements aux termes desquels toute augmentation des recettes reviendrait directement à celle-ci.

GRUPE DE TRAVAIL DU RECTORAT «ETUDES UNIVERSITAIRES ET EMPLOI»

Les activités du groupe de travail du Rectorat procèdent d'intentions formulées dans le programme 1978-1980 du Rectorat. Le groupe examine, avec la collaboration des facultés, écoles et instituts de l'Université, ainsi qu'avec le concours

de l'Office d'orientation et de formation professionnelle, l'état actuel du problème de l'emploi des personnes ayant accompli des études universitaires, complètes ou non. Il présentera un rapport contenant des propositions et cherchera aussi à favoriser l'information du public, à commencer par les élèves des écoles secondaires. Créé en automne 1978, le groupe a depuis lors tenu régulièrement des séances. Celles-ci ont été consacrées en particulier à l'audition des doyens des facultés et des présidents des écoles et institutions ou de leurs représentants. Les milieux professionnels du secteur public et du secteur privé de même que les jeunes chercheurs et cadres intermédiaires s'exprimeront lors des prochaines séances ainsi que les auteurs d'enquêtes récentes.

En plus des séances ordinaires, deux journées de travail auront lieu au mois de mai 1979 en vue d'approfondir avec des experts l'analyse des trois points sur lesquels se concentre le groupe:

- a) degré d'importance et nature des difficultés selon les branches;
- b) mesures prises ou envisagées;
- c) part des finalités culturelles, de la recherche de haut niveau et de la préparation à l'exercice d'une profession dans la mission de l'Université d'aujourd'hui.

Un rapport préliminaire est prévu pour octobre 1979.

GRUPE D'INFORMATION UNIVERSITÉ — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Ce groupe d'information a repris son activité en décembre 1978. Il est formé de représentants de l'enseignement secondaire et de l'Université; ses séances sont présidées alternativement par le directeur général de l'enseignement secondaire et par un vice-recteur. Outre l'échange d'informations que sa dénomination implique, ce groupe constitue un lieu de réflexion, permet de faire l'inventaire des problèmes qui touchent à la fois l'enseignement secondaire et l'Université et de susciter leur étude; il contribue ainsi à l'établissement de rapports de confiance entre les deux institutions.

Trois séances ont été fixées pour l'année académique 1978-1979.

Parmi les sujets qui ont été traités, relevons celui de la coordination verticale de l'enseignement entre le primaire, le secondaire et l'Université, coordination qui doit permettre de maintenir et d'améliorer la cohérence du système d'éducation genevois.

La base commune aux différents types de maturité a fait l'objet de délibérations et l'Université a été informée de l'étude en cours d'un intéressant projet de maturité fédérale à type unique, dite aussi maturité «sans type».

Diverses questions concernant l'accès à l'enseignement secondaire, le recrutement des maîtres, les prévisions de l'Université quant au nombre des étudiants préparant une licence qui permet l'accès à l'enseignement secondaire ont été débattues. La formation continue des enseignants secondaires a également fait l'objet d'un échange d'informations; l'Université a fourni des renseignements sur le système des unités capitalisables utilisé à la section de pédagogie de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, système dont la souplesse est très appréciée pour la formation en cours d'emploi. Un problème a particulièrement retenu l'attention: les possibilités de recrutement des maîtres d'allemand et de mathématiques seraient actuellement inférieures aux besoins. Aussi, deux groupes de travail ont été mis sur pied pour étudier cette question; ils comprennent respectivement des représentants de la Faculté des lettres et de celle des sciences.

Signalons enfin qu'une enquête envisagée auprès des étudiants de première année; elle devrait permettre une meilleure préparation de ces élèves à la formation universitaire et sur leur autonomie.

EDUCATION PERMANENTE

Créé en octobre 1976, le groupe « Education permanente » regroupe des membres du Rectorat, des facultés et des consultants extérieurs dont le professeur Bertrand Schwartz. Les critères d'une politique de développement de l'éducation permanente à l'Université ont été précisés durant la première année; ils apparaissent dans le rapport d'activités 1977/78 ainsi que dans le rapport de M. P.-H. Zoller « L'Université et l'éducation permanente », mars 1977. Depuis octobre 1977, le groupe a orienté ses activités vers la réalisation de « projets » limités mais répondant aux critères définis antérieurement.

Durant les semestres d'été 1978 et d'hiver 1978-79, quatre sujets ont été essentiellement traités.

L'un concerne une « recherche-action de formation collective » des maîtres d'éducation physique du cycle d'orientation. Elle vise à mieux comprendre les accidents en salle de gymnastique et à chercher les moyens de les prévenir. Ce projet implique des représentants des Facultés de médecine (l'hôpital reçoit les élèves blessés), des sciences économiques et sociales ainsi que de psychologie et des sciences de l'éducation, de la direction et du corps enseignant de l'enseignement secondaire, des parents d'élèves (FAPECO) et pour le moment trois maîtres de sport. La recherche proprement dite a commencé en janvier 1979 et dès le mois de septembre 1979, six maîtres de sports devraient y être associés.

Un autre thème abordé et proche du premier a été la « formation continue des enseignants du secondaire ». Un sous-groupe de professeurs de l'Université et de l'enseignement secondaire s'est réuni durant une année afin d'échanger les expériences vécues sur le plan de la formation continue. Le contenu des discussions et des propositions a été repris dans un document que M. B. Schwartz a rédigé

Le document a été remis à la Direction de l'enseignement secondaire et aux autorités universitaires. Dès mars 1979, le groupe, en tant que lieu d'écoute, a disparu au profit de projets de formation continue organisés par les facultés (voire les départements ou les disciplines), de concert avec les collègues. Toutefois, la formation continue individuelle des enseignants du secondaire est encore largement encouragée par les facultés.

Dès le semestre d'été 1978, quelques membres du groupe ont entamé l'examen des procédures d'admission à l'Université de Genève des étudiants sans maturité, du déroulement de leurs études, des conditions de celles-ci, de l'impact de cette expérience au niveau des facultés. Une consultation des professeurs et des conseillers aux études chargés de l'application du règlement d'admission a eu lieu; celle-ci sera prolongée durant le semestre d'été 1979. L'objectif du sous-groupe chargé de ce dossier est de faire des propositions sur la recherche de nouveaux publics dans le cadre des plans d'étude actuels et par la recherche de nouvelles voies de formation.

Enfin, dès octobre 1978, le groupe a examiné sa réorganisation car après avoir éprouvé les méthodes de travail en séances plénières et en sous-groupe et après avoir mis sur pied trois projets réunissant plusieurs facultés et institutions extérieures, le groupe est arrivé à la conclusion que des moyens (personnel, locaux, etc.) ainsi qu'un financement adapté devenaient indispensables. Le groupe espère,

grâce à une structure appropriée, réaliser les projets en cours, mener des études de cas ainsi que des enquêtes prospectives.

STRUCTURE DU CORPS ENSEIGNANT

Les expériences faites depuis le 1^{er} janvier 1974, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Université, ont révélé certaines imperfections. En particulier, la loi n'ouvre pas la perspective d'une carrière de chercheur et d'enseignant à de jeunes collaborateurs hautement qualifiés, vu la limitation à 5 ans des fonctions de chef de travaux et de chargé de recherche.

Avec le concours des associations du corps enseignant, des propositions de modification de la loi ont été élaborées et transmises au Département de l'instruction publique en novembre 1978. Le Conseil de l'Université leur a donné son accord. Elles visent à permettre à l'Université de s'attacher de manière durable des collaborateurs particulièrement compétents tout en assurant le renouvellement du corps enseignant. Elles sont inspirées aussi par le souci que les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, dont les qualifications ne paraissent pas appropriées à une continuation de leur activité à l'Université, en soient informés suffisamment tôt, vers l'âge de 32 ans, 35 ans au maximum; il importe d'éviter que leur insertion hors de l'Université ne soit rendue plus difficile pour des raisons d'âge.

La principale innovation du projet de l'Université consiste en la création, dans le corps professoral, du poste de maître de conférences et de recherche dont le mandat est renouvelable. Les nominations à ce poste se feraient sur inscription, selon une procédure analogue à celle de la nomination des professeurs. Il est nécessaire qu'une partie des postes du corps enseignant puissent être occupés par des personnes provenant d'universités autres que celle de Genève, d'où l'exigence d'une inscription pour la nomination aux fonctions de maître de conférences et de recherche qui permette à de tels candidats de faire valoir leurs titres.

En outre, il est proposé de supprimer le poste précaire de professeur-assistant dont le statut a soulevé de sérieux problèmes, notamment en raison de l'étroitesse du « marché » universitaire suisse, de la conjoncture économique et, dans bien des cas, de l'âge atteint par des professeurs assistants à la fin de leur mandat.

Dans le corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, les fonctions renouvelables de chef de service sont maintenues mais celles, précaires également, de chef de travaux et de chargé de recherche supprimées. En effet, les années pendant lesquelles des collaborateurs ont la possibilité de faire leurs preuves en qualité d'assistant, puis de maître-assistant, l'expérience additionnelle qu'ils devraient pouvoir acquérir par un stage dans la pratique ou un séjour dans une université étrangère permettent d'évaluer leurs qualifications et de n'ouvrir qu'aux meilleurs des possibilités de carrière universitaire. Il ne serait pas équitable de leur confier une fois de plus des fonctions dont la durée est limitée à 5 ans.

Par ailleurs, certaines dispositions tiennent compte de la spécificité des départements cliniques de la Faculté de médecine.

Ces propositions de l'Université ont été remises à une commission du Grand Conseil qui les examinera en même temps que d'autres propositions de modification de la loi sur l'Université déposées au Grand Conseil.

AIDE AUX HANDICAPÉS MENTAUX

L'Université se doit d'être au service des plus déshérités. Dans ce sens le Rectorat a inscrit dans son programme d'aide aux handicapés mentaux.

Pour montrer l'importance qu'il attache à ce projet, le Rectorat a décidé que le groupe de travail mis sur pied dans ce but serait présidé par le recteur avec la collaboration du vice-recteur J. Posternak.

Dans une première phase, un inventaire général de tout ce qui se fait dans chaque faculté et école a été entrepris qui montre le nombre et la qualité des recherches et des enseignements dans ce domaine mais également une carence en ce qui concerne certaines questions essentielles. Après une analyse approfondie des réponses obtenues, le Rectorat, conseillé par le groupe de travail, fera le choix d'un ou de plusieurs projets bien déterminés qu'il soutiendra de tous ses efforts.

Une subvention a déjà été accordée au symposium consacré à la démarche socio-éducative pour l'insertion de la personne handicapée qui s'est déroulé à l'Université de Genève les 18 et 19 mai 1979, organisé par la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et ouvert par le recteur.

Le Rectorat lance un appel à la générosité et à la participation de tous les membres de la communauté universitaire afin que son projet réussisse.

BOURSES D'ÉCHANGE UNIVERSITAIRE ET BOURSES À L'ÉTRANGER

Pour l'année universitaire 1978/79, l'Université a accordé 20 bourses d'échange à des ressortissants de 9 pays pour effectuer des études dans les facultés suivantes:

- 1 en physiologie
- 2 en médecine
- 7 en lettres
- 6 à l'École de traduction et d'interprétation
- 4 à l'Institut universitaire de hautes études internationales
- 1 à l'École de langue et de civilisation françaises.

Grâce à un crédit d'accueil mis à disposition par l'Université, les bénéficiaires de ces bourses ont été invités à de nombreuses manifestations organisées à leur intention et à celle des boursiers de la Confédération poursuivant leurs études à Genève.

Ce système d'échange de bourses a permis à 13 étudiants de l'Université de Genève de passer une année à l'étranger (France, Allemagne, Italie, Grande-Bretagne, Autriche, U.S.A., Pologne et U.R.S.S.).

Les études et les stages à l'étranger intéressent de plus en plus nos étudiants et le Service des échanges a constaté une forte augmentation du nombre d'étudiants et de jeunes diplômés souhaitant obtenir une bourse pour se perfectionner ou étendre leurs connaissances à l'étranger.

CATALOGUE DES PROGRAMMES DE RECHERCHE

Respectant le calendrier qu'il s'est fixé, le Service des publications vient de faire paraître le second tome du Catalogue des recherches en cours à l'Université. Les programmes y figurent groupés par départements. Outre le thème de la recherche, ce document fournit le nom des responsables et des collaborateurs qui la mènent ainsi qu'un sigle permettant d'en connaître les sources de financement, l'année où elle fut introduite dans le Catalogue des publications et si elle a donné lieu à des publications. C'est dire que le Catalogue des publications de l'Université en devient le complément indispensable d'autant que les deux ouvrages sont appelés à paraître

alternativement tous les deux ans. Une table des matières et un index de quelques 1900 chercheurs complètent cet ouvrage de 467 pages, décrivant 1435 programmes de recherche, et en rendent la consultation plus efficace.

ARCHIVES

Le Centre de documentation a pu reprendre activement la mise en ordre des archives de l'Université. Durant ces derniers mois, le local des archives a été complètement réorganisé et les documents sont maintenant groupés à la fois chronologiquement et systématiquement. Un inventaire sommaire a été établi pour la période 1873-1957 de même qu'un répertoire alphabétique par matières, instruments qui permettront d'orienter les recherches. Il est prévu, pour autant que le centre puisse disposer des moyens adéquats, de poursuivre ce travail dans une étape suivante pour traiter et valoriser l'ensemble des archives ainsi réunies, source précieuse de renseignements historiques.

Avril 1979